

Ne les laissons pas faire !

Le projet de loi « El Khomri », c'est quoi ?

De nouvelles attaques du gouvernement contre les salariés

Chaque travailleur se retrouverait livré à l'arbitraire patronal dans chaque entreprise, avec des droits largement affaiblis.

C'est comme s'il y avait 10 000 codes du travail différents, dans 10 000 entreprises.

Une satisfaction étendue des souhaits du Medef, le syndicat des patrons

Un code du travail dynamité : plus de socle commun

Travailler plus, gagner moins

SMIC, 35 HEURES, JOURS FÉRIÉS...
LES PROPOSITIONS DE PIERRE GATTAZ



Suppression de la notion de durée légale du travail

- La durée maximum du travail par semaine pourrait passer de 48 à 60 heures,
- **Les patrons pourraient nous imposer de travailler 12 h par jour**, et non plus 10 h : c'est les horaires de l'équipe SD, mais pour toute la semaine !
- Le repos quotidien de 11 h pourra être réduit.
- **La majoration des heures supplémentaires pourrait être baissée à 10%**, contre 25% actuellement. Chaque patron, dans chaque entreprise, décidera de cette majoration.

Si le patron affirme que le chiffre d'affaire baisse (sans que les salariés puissent le vérifier), il pourrait augmenter les horaires, et baisser les salaires... pendant 5 ans.

A PSA, la direction va engager fin mars des « négociations » et tenter de nous imposer un 2^e accord de compétitivité, un NCS 2 (Nouveau Contrat Social).

Si ce projet de loi passait, PSA s'appuierait dessus pour faire passer un NCS 2 aggravé.

Licenciements facilités

Une entreprise pourrait licencier au simple motif que cela est « nécessaire à la sauvegarde de sa compétitivité ».

En cas de licenciement « sans cause réelle et sérieuse », indemnités prud'homales plafonnées à 15 mois de salaire maximum = une division par 2 par rapport à aujourd'hui.

En cas de refus d'un accord d'entreprise par un salarié (hausse du temps de travail, baisse des salaires) le licenciement pour motif personnel serait possible = 0 indemnité.

La lutte contre le chômage : un prétexte bidon !

Le gouvernement prétend que ces mesures ont pour but de faire baisser le chômage. Depuis des années, tous les gouvernements successifs disent que c'est leur priorité, mais leur politique ne fait qu'augmenter le nombre de chômeurs. Il ne se passe pas un jour sans qu'il y ait des annonces de plans de licenciements.

Ça n'empêche pas Gattaz, le patron des patrons, de demander toujours plus pour les entreprises, et toujours moins pour les salariés. Il avait promis un million d'emplois créés avec toutes les aides du gouvernement... mais il y a un million de chômeurs supplémentaires depuis 2012.

On a tous autour de nous, des jeunes ou des moins jeunes qui galèrent, au chômage, ou avec des missions d'intérim sans lendemain.

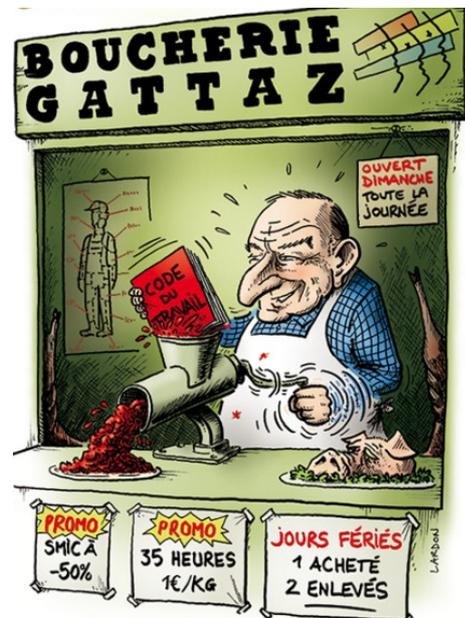
Prétendre que cette démolition du code du travail leur permettra d'avoir du travail, c'est un pur mensonge.

Car leur loi, qui veut faire travailler encore plus ceux qui ont un travail, fabriquera du coup encore plus de chômeurs.

Nous avons la force de nous y opposer !

Ce projet de loi ne vise qu'à démolir le peu de droits collectifs qu'il nous reste, au grand profit des patrons.

Le monde du travail a toujours dû s'organiser, se battre, faire grève pour arracher aux patrons des conditions de travail moins dures, des meilleurs salaires, des congés payés. Avec cette loi, le patronat et le gouvernement à son service cherchent à reprendre une partie de ce qu'ils ont dû céder depuis des décennies. Pour augmenter leurs bénéfices, ils sont prêts à licencier plus facilement, à nous faire travailler plus, à nous payer moins.



Des droits attaqués dans tous les domaines

La maternité : dans le code du travail actuel, 90 articles garantissent des droits très précis : protection de la femme enceinte, durée, prise et organisation du congé maternité, etc...

Mais ce projet de loi propose un seul article: "La grossesse et la maternité ne peuvent justifier d'autres mesures que celles requises par l'état de santé de la femme. La grossesse ouvre droit à un congé qui se poursuit au-delà de l'accouchement".

Le congé décès : la durée minimum de ce congé en cas de décès d'un proche (conjoint, enfant, etc) ne serait plus garantie par la loi, comme c'est le cas actuellement.

Aux employeurs de décider du nombre de jours !

Mais rien n'est encore fait. Le gouvernement et le Medef n'ont pas encore gagné la partie. Collectivement, les salariés représentent toujours une force capable de se défendre. Dans les prochains jours, les prochaines semaines, il faut discuter entre nous de toutes les conséquences de ce projet de loi, et participer le plus nombreux possible aux actions, aux mots d'ordre de grève qui seront proposés.

Dernière minute : Valls, Macron et El Khomri viennent dans le département aujourd'hui lundi, et notamment à Mulhouse. La CGT appelle à se rassembler et à manifester à 14h, devant l'agence Pôle Emploi du quartier Drouot (rue du 57^e régiment de Transmissions), où ils se rendront.

La CGT de PSA Mulhouse sera présente et appelle les salariés qui le peuvent, à se joindre à cette première manifestation pour dénoncer les attaques en préparation contre nos droits et nos conditions de vie !